

ARBITRE DE NIVEAU 1 (A.1) *

L'arbitre A1 est compétent pour arbitrer principalement des parties opposant des joueurs jusqu'au classement 15/1. A titre temporaire, il peut arbitrer des parties de joueurs de 2ème série, dans le cadre des Championnats Régionaux, de France, et du tournoi « open » (s'il existe) du club où il est licencié.

Pour préparer l'examen, les candidats sont invités à assister à une séance de formation **obligatoire**, à choisir parmi les options proposées :

2 SESSIONS

JANVIER/FEVRIER 2019 et MARS/AVRIL 2019

Le samedi à 9 heures

La Grande Motte

(Au TC La Grande Motte – La Plaine des Jeux)

Sète

(Au TC du Barrou – 6 rue des Gerfauds)

La séance de formation dure toute la journée du samedi – L'examen théorique dure 1 heure, l'examen pratique 1 heure

Caution : 25 € par stagiaire

ATTENTION : Le candidat se présentera en fonction du choix qu'il aura effectué.

JANVIER 2019				MARS 2019			
LA GRANDE MOTTE		SETE		LA GRANDE MOTTE		SETE	
Formation	Examen	Formation	Examen	Formation	Examen	Formation	Examen
19 janvier	16 février	19 janvier	16 février	16 mars	13 avril	16 mars	13 avril

* *Candidats âgés de 13 ans et plus*

Attention : nombre limité de places : 8 par site et par session

INSCRIPTIONS AVANT LE 17 DECEMBRE 2018

Veillez télécharger la fiche d'inscription sur www.tennis34.fr